



Envoyé en préfecture le 05/07/2019
Reçu en préfecture le 05/07/2019
Affiché le 25/07/2019
ID : 063-200071199-20190702-CCPL_2019_98-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	32 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 24 juin 2019
Date d'affichage : 24 juin 2019

SEANCE DU 02 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux de Mons.

Présents avec voix délibérante :

Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Henri SULLO (suppléant de Stéphane BARDIN), Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Yolande BURETTE a donné pouvoir à David MOURNET,
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY,
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,
Philippe LE PONT a donné pouvoir à Yves RAILLERE.

Absents représentés

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT

Absents :

Luc CHAPUT, Jeanne DEBITON, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Pascal ROUGIER

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-98 : **ALSH PLAINE LIMAGNE : CONDITIONS D'ACCES AUX ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Les services de la CCPL ont reçu une demande d'aide financière d'une famille, les parents d'une fillette de 3 ans et demie, atteinte d'une maladie poly-handicapante, pour les aider à assumer financièrement le reste à charge important financier du fait de l'impossibilité pour la fillette de rentrer à l'école publique. Une demande d'inscription a également été faite par la famille pour accueillir l'enfant à l'ALSH de Bussières-et-Pruns au mois d'août 2019.

Les élus de la commission Enfance Jeunesse Action sociale réunie le 12 juin 2019 propose de travailler plutôt sur la piste de l'accueil de l'enfant au sein d'un ALSH pendant les vacances scolaires.

Suite à une rencontre organisée avec la famille, il apparaît nécessaire d'être accompagné par l'association DAHLIR 63 pour aider les équipes à accueillir dans les meilleures conditions cet enfant. Le renforcement de l'équipe d'encadrement apparaît nécessaire (poste d'AVS-AESH ou un animateur BAFA). Ce poste supplémentaire pourrait être financé par l'association.

Concernant la durée de l'accueil, les enfants porteurs d'un handicap peuvent difficilement être accueillis sur une journée entière. Afin de faciliter l'accès aux enfants porteurs d'un handicap, il est donc proposé d'élargir l'accueil à la demi-journée du mercredi (sans repas) et de créer l'accueil à la demi-journée (sans repas) pour les vacances scolaires.

Il est proposé les tarifs suivants :

Tranches	Tarif Demi-journée Vacances (sans repas)
< 550	3,00 €
551 à 750	4,50 €
751 à 950	6,00 €
951 à 1200	7,00 €
1201 à 1500	8,50 €
1501 à 2 000	9,50 €
> 2 001	11,00 €

Cette initiative pourra servir d'expérience professionnelle et de référence aux équipes des services enfance-jeunesse pour permettre l'accès des ALSH Plaine Limagne aux enfants porteurs d'un handicap.

Sur avis des élus de la commission,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'étudier les conditions d'accueil des enfants porteurs d'un handicap au sein des services enfance-jeunesse en partenariat avec l'association DAHLIR 63,
- de charger Monsieur le Président d'étudier les conditions de cet accès et de l'autoriser à signer tout document afférent avec l'association DAHLIR 63 ou d'autres associations pour faciliter l'accès des ALSH aux enfants porteurs d'un handicap,
- d'élargir l'accueil à la demi-journée les mercredis et de créer un accueil à la demi-journée pour les enfants porteurs d'un handicap,
- de valider les tarifs comme présentés ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 05/07/2019
Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

